



La journée de la femme du 8 mars

Cette date ne doit pas être seulement celle où les femmes reçoivent des fleurs mais bien une journée de mobilisation pour la lutte des droits des femmes.

**8 mars ~~Journée~~
de la ~~femme~~**



Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En 2019 en France:

- Les femmes touchent 25,7% de moins de revenus mensuels que les hommes.
- 1 femme sur 3 vit sous le seuil de pauvreté en retraite (moins de 700 euros).
- Lors d'un divorce, les femmes s'appauvrissent avec une perte de 19% de leurs revenus alors que les hommes perdent seulement 2,5%.
- 1 femme sur 10 a été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle.
- 97% des chefs d'entreprises sont des hommes.
- 31% des femmes travaillent à temps partiels contre seulement 8% des hommes.

Quand c'est trop, c'est TROP !



Toutes à la manif le 8 mars

15h40 place de la Mairie

RENNES

Pour que vous puissiez manifester sans perdre d'argent les syndicats Sud Solidaires, CGT et UGICT-CGT ont envoyé un courrier à Mme la Maire (voir au dos).





Voici le courrier que les syndicats Sud Solidaires, CGT et UGICT-CGT, ont envoyé à Mme la maire afin d'autoriser les femmes de la ville de Rennes, de Rennes Métropole et du CCAS à quitter leur poste à 15h30 sans incidence financière afin de se rendre au rassemblement du 8 mars 2019.

Malheureusement, Mme la Maire n'a pas accédé à notre demande. Pourtant celle-ci aurait été pour nous une preuve concrète de son engagement envers l'égalité femme-homme; qui selon ses dires lui tient tant à cœur dans la collectivité.

Madame La Maire,

Collectivité pionnière dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes concrétisée par l'obtention du Label Afnor en 2008 et renouvelée l'année dernière, la ville de Rennes a su montrer son engagement sur cette thématique. La mise en place d'une élue déléguée à l'égalité et aux droits des femmes ainsi qu'un comité consultatif égalité femmes-hommes sont autant d'initiatives qui participent également de votre engagement à faire de ce sujet sociétal un des fers de lance de votre mandat.

En effet, les agentes de la ville sont fières et apprécient votre investissement à travers les projets, évènements et temps dédiés à cette thématique (manifestations, débats, conférences, expositions, etc.). La charte de Non violences faites aux femmes et celle des droits des femmes du 8 mars sont également des traductions concrètes de l'intérêt que vous pouvez porter à ce sujet. Elles ont également été sensibles aux modalités opérationnelles mise en place en faveur des femmes à l'interne : l'aide à la garde d'enfants, l'effort opéré pour la mixité dans les services, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre notamment à travers les formations et la limitation des horaires atypiques pour les métiers hautement féminisés sont autant de levier d'actions qui permet de pallier dans une moindre mesure aux inégalités femmes-hommes.

C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons pour la journée internationale des droits des femmes du 8 mars ; journée symbolique des efforts déployés et coordonnés pour l'accès et la participation des femmes au processus politique et économique, il est essentiel que la représentante de la collectivité et ses agentes puisse participer à ce rassemblement. L'initiative d'inviter en cette journée les agentes à l'hôtel de ville témoigne du crédit porté à cet évènement.

Nous vous demandons, dans la continuité des efforts fournis pour améliorer l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, d'autoriser les femmes de la ville de Rennes, de Rennes Métropole et du CCAS à quitter leur poste à 15h30 sans incidence financière afin de se rendre au rassemblement à partir de 15h40, heure symbolique à laquelle les femmes travaillent bénévolement au regard de l'écart salarial vis-à-vis des hommes.

Croyant expressément que ce courrier permettra de libérer exceptionnellement les agentes pour faire valoir leur droit à l'égalité, veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les bureaux syndicaux,
Les secrétaires,

Pour la CGT,
Christine LESUR

Pour Sud,
Gérard GENDROT

Pour l'UGICT-CGT
Philippe CHAVROCHE